



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 4295

Texte de la question

M. Francois Grosdidier demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, de bien vouloir lui faire connaitre les mesures que le Gouvernement entend adopter pour ameliorer les conditions de fonctionnement des services gestionnaires de l'aide a domicile aux personnes agees.

Texte de la réponse

L'effort consenti depuis dix ans pour le developpement des services au domicile des personnes agees a ete considerable : les services de soins infirmiers a domicile offrent aujourd'hui 45 000 places, soit quinze fois plus qu'il y a dix ans ; les services d'aide menagere profitaient a 390 000 personnes en 1981 et concernent 500 000 personnes aujourd'hui. L'objectif du Gouvernement est de permettre aux personnes agees de disposer a proximite de leur domicile d'une palette de reponses adaptees a leurs besoins. La coordination de ces services, organisee a partir de l'aide a la personne, constitue un axe prioritaire. Dans une perspective plus large, les options retenues par le Gouvernement dans le domaine de la prise en charge de la dependance des personnes agees seront developpees a l'automne prochain.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4295

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2151

Réponse publiée le : 11 octobre 1993, page 3434